

**PIECE JOINTE 28. ETUDE D'INCIDENCES CUMULEES AVEC
D'AUTRES PROJETS**

I. CUMUL DES INCIDENCES AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES

I.1. IDENTIFICATION DES PROJETS A PRENDRE EN COMPTE

Conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, le cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés est a réalisé avec « *ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :*

- *Ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique,*
- *Ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.*

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

L'analyse a été réalisée sur les 3 dernières années sur un rayon d'affichage d'environ 1 km autour du projet. Les communes retenues sont :

- Margny-Les-Compiègne
- Baugy
- Coudun
- Venette
- Lachelle.

Les projets ont été identifiés en consultant les informations mises à disposition à la date du 02/06/2022 par les Services de l'État dans l'Oise, la DREAL Hauts-De-France et la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale). Le tableau suivant synthétise les projets identifiés :

Tableau 1. *Projets identifiés et prise en compte pour le cumul des incidences*

Nom du projet	Situation administrative	Prise en compte
Projet de construction d'une usine de fabrication de parfums sur la commune de Venette (Société Chanel Parfums Beauté)	Enquête publique unique du 14 mars 2022 au 15 avril 2022 inclus. Avis de l'AE sur le permis de construire le 1 ^{er} juin 2021.	NON
Projet d'exploitation d'une plateforme logistique sur la commune de Margny-Les-Compiègne (Société JMG Partners)	Enquête publique unique du lundi 27 janvier 2020 au vendredi 28 février 2020.	OUI
Projet de construction et d'exploitation d'une plateforme logistique sur 17,58 ha au lieu dit le Bois de Plaisance sur la commune de Venette (Société BETALOG)	Avis de la MRAE du 21 novembre 2018	NON

Sources:

- <https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquete-publique>
- <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/archives-r393.html>

I.2. PROJET DE CREATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE MARGNY-LES-COMPIEGNE

Le projet concerne le développement d'une activité de logistique sur un terrain global de 11,75 ha par la création d'un entrepôt logistique d'une surface d'environ 52 000 m². Ce bâtiment est destiné à être proposé en location à des professionnels de la logistique ou de l'entreposage de produits de la grande distribution ou de la grande consommation. Le projet JMG Partners est localisé à proximité du projet RAND FRERES :



Concernant les risques technologiques, selon le rapport « Partie 1 - Présentation de l'établissement et description des activités » et l'étude des dangers, des flux thermiques ont été calculées via FLUMILOG et les flux de 3 kW/m² et de 5 kW/m² restent confinés au sein des limites de propriété, grâce à la mise en place d'écran thermiques et de merlons.

Le projet entraîne une imperméabilisation des sols, bien que l'ensemble des eaux pluviales sera infiltré.

Selon l'étude d'impact de JMG Partners, le projet sera à l'origine d'une augmentation du trafic routier lié :

Aux réceptions et expéditions des produits stockés par poids lourds ;

Aux déplacements des employés et visiteurs par véhicules légers,

Aux opérations plus ponctuelles de gestion des déchets, de maintenance et entretien des locaux et espaces extérieurs.

, ainsi que d'une augmentation des émissions atmosphériques et du bruit associé à ce trafic.

Des impacts sur le trafic, le bruit et l'air associés à ce trafic sont susceptibles de se cumuler entre le projet logistique JMG Partners et le projet de la société RAND FRERES.

I.3. SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AU PROJET

Tableau 2. Synthèses effets cumulés liés au projet

Projet	Milieu naturel	Eau	Air	Odeurs	Trafic	Déchets	Energie	Bruit	Santé
Projet de Création d'un entrepôt logistique sur la commune de Margny-Les-Compiege (Société JMG Partners)	/	/	+	/	+	/	/	+	/

Les impacts susceptibles de se cumuler entre le projet JMG Partners et les projets en cours dans un rayon de 1 km sont principalement des impacts liés au trafic, et donc, à l'air et au bruit lié à ce trafic.

Il est possible d'accéder à l'entrepôt RAND FRERES par les routes suivantes :

- Le carrefour giratoire D202 qui donne sur l'allée Edmée Jarlaud.
- La Départementale D935 menant à l'avenue du 6^{ème} RHC, puis à la rue René Caudron puis à la rue Jean Mermoz.

I.3.1 ETUDE DU CARREFOUR GIRATOIRE D202

Une étude de circulation a été effectuée par la société CDVIA pour le projet JMG Partners. Cette étude indique que le giratoire D202 sera le principal accès du projet JMG Partners et qu'aux heures de pointe de la circulation générale, les flux supplémentaires générés par JMG Partners pourront être repris sans difficultés majeures par le giratoire.

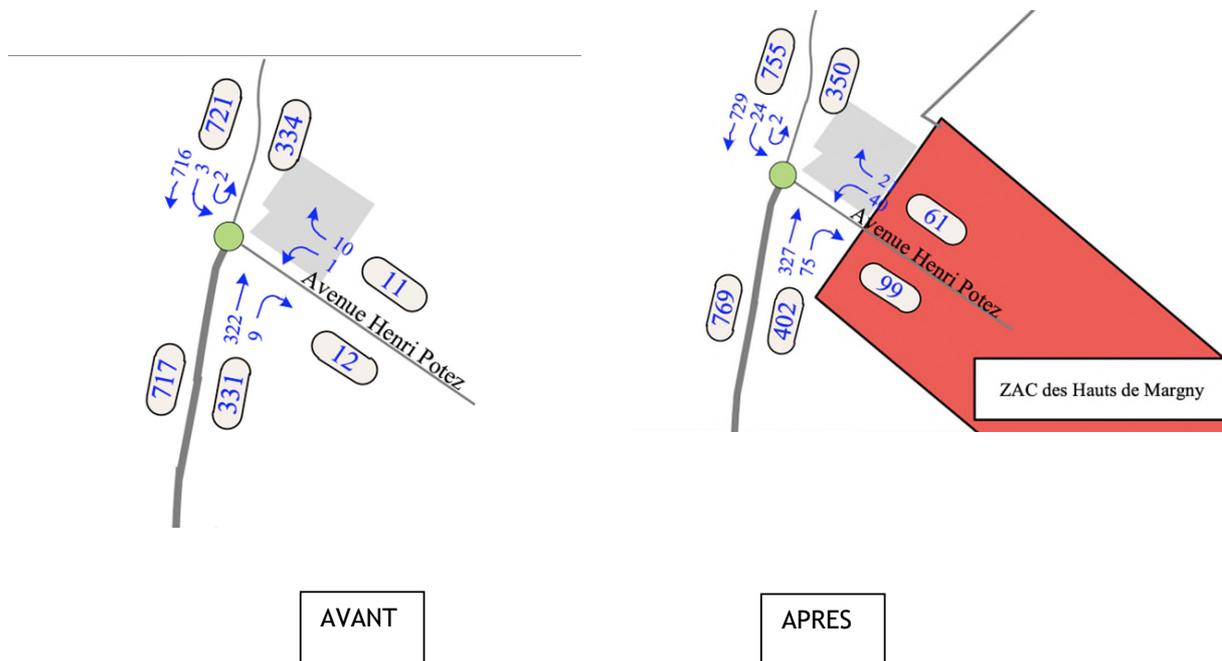
En synthèse de l'étude, le tableau suivant extrait de l'étude de circulation récapitule le trafic prévisionnel incluant le trafic du projet JMG Partners, sur le giratoire RD 202 :

Giratoire Rd202 - Avenue Henri Potez				Flux prévisionnels - Scénario Fil de l'Eau		Flux prévisionnels - Scénario avec ZAC	
				% Réserves		% Réserves	
				HP du Matin	HP du Soir	HP du Matin	HP du Soir
Aménagement Testé			Charge totale (UVV/h)	1 081	1 094	1 218	1 201
Rayon Infr. : 12 m	E1 : Avenue Henri Potez	1 file		99%	97%	95%	89%
Anneau : 8 m (2 files)	E2 : Rd202 Nord	1 file		58%	77%	54%	75%
Env. : Rase Campagne	E3 : Rd202 Sud	1 file		81%	61%	76%	58%

-60%	Entrée Hyper Saturée (> à -50%)
-25%	Entrée Saturée (entre -50% à -1%)
5%	Entrée difficile (entre -1% et +10%)
15%	Entrée Chargée (de +10% à +20%)
25%	Entrée Fluide (> à +20%)

D'après ce tableau, le trafic est très fluide sur le giratoire Rd202. Le trafic lié au projet RAND FRERES est susceptible d'emprunter également ce giratoire. L'analyse à la page suivante permet de mesurer l'impact du trafic du projet de la société RAND FRERES avec celui de la société JMG Partners :

État du trafic à l'heure de pointe le matin:



Voie	Trafic avant JMG (UVP/h)	Réserve	Trafic avec JMG (UVP/h)	Réserve
Henri Potez	11	99%	61	95%
RD202 Nord	721	58%	755	54%
RD202 Sud	331	81%	402	76%

Ajout lié au projet Rand :

Le projet Rand prévoit un trafic de 36 PL/jour, et 120 VL / jour.

Parmi ces véhicules :

- En arrivée : 100% des PL passeront via la RD202, répartis à environ 50% par le nord et 50% par le sud. Les arrivées se répartiront sur les heures de la matinée, et, à l'heure de pointe, généreront, dans le cas le plus défavorable, +9PL depuis la RD202 Nord et +9PL depuis la RD202 sud (soit +18UPV).
 - En arrivée, 50% des VL passeront par le rond-point RD202 répartis de la manière suivante: 50% provenant du nord et 50% provenant du sud (soit 30VL), la répartition horaire entrainera, dans le pire des cas, +20VL à l'heure de pointe, soit +20 UPV / voie.
- ➔ Total Arrivées via RD202 Nord et Sud : +38 UPV
- En émissions, le matin, le nombre de PL sera plus faible et plus répartis, avec un nombre en heure de pointe à 4 dans le cas le plus défavorable (+8UPV)
 - Pour les VL, il sera très limité, à +5VL en heure de pointe (+5UPV)
- ➔ Total émissions via rue Henri Potez : +13 UP

Les données du trafic seront alors les suivantes :

Voie	Trafic avec JMG (UVP/h)	Réserve	Trafic avec Ra (UVP/h)	Réserve
Henri Potez	61	95%	74	93%
RD202 Nord	755	54%	793	52%
RD202 Sud	402	76%	440	73%

Les réserves de trafic restent donc toutes supérieures à 50% et permettront d'assurer un trafic fluide sur l'ensemble des axes.

État du trafic à l'heure de pointe le soir :



Voie	Trafic avant JMG	Réserve	Trafic avec JMG	% Réserve
Henri Potez	28	97%	96	89%
RD202 Nord	388	77%	399	75%
RD202 Sud	659	61%	706	58%

Ajout lié au projet Rand :

Le projet Rand prévoit un trafic de 36 PL/jour, et 120 VL / jour (données largement majorées par rapport aux projections trafic réelles de la société RAND FRERES).

Parmi ces véhicules :

- En émission, le soir, le nombre de PL sera réparti, avec un nombre en heure de pointe à 4 dans le cas le plus défavorable (+8UPV)
- En émission, 50% des VL passeront par le rond-point concerné, la répartition horaire entrainera, dans le pire des cas, +40VL à l'heure de pointe au départ (+40 UPV)
- ➔ Émissions supplémentaires via la rue Henri Potez : +48UPV
- En arrivée, le soir, le nombre de PL sera très limité, avec un nombre inférieur à 6PL, soit 12 UPV répartis entre le nord et le sud
- Pour les VL, les arrivées seront très limitées à l'heure de pointe du soir, avec un nombre en heure de pointe maximal de 20 véhicules, répartis entre la RD202 Nord et la RD202 sud
- ➔ Total arrivées via RD202 Nord et Sud : +16UPV

État du trafic projeté :

Voie	Trafic avec JMG	% Réserve	Trafic avec Rand	% Réserve
Henri Potez	96	89%	144	86%
RD202 Nord	399	75%	415	74%
RD202 Sud	706	58%	722	57%

Les réserves de trafic restent donc toutes supérieures à 50% et permettront d'assurer un trafic fluide sur l'ensemble des axes.

I.3.2 DEPARTEMENTALE D935

Le projet Rand prévoit un trafic de 36 PL/jour, et 120 VL / jour (données fortement majorées par rapport aux projections trafic réelles de la société RAND FRERES). Sur la D935, seuls 50% des VL circuleront, soit 60 VL/ jour. Le trafic général sur la voie est de 3 750 VL/ jour et 40 PL / jour. Le projet RAND FRERES viendra ajouter un trafic de 1,6% sur les VL, ce qui sera négligeable.